



Charte de l'usage de l'informatique à l'école

publié le 15/01/2012 - mis à jour le 09/06/2020

Descriptif :

Tout adulte utilisateur de l'outil informatique à l'école doit consulter et signer la charte de l'usage de l'informatique à l'école.

L'équipe TICE 79 vous propose un exemple de charte simplifié pour les élèves.

Sommaire :

- La charte utilisateur pour les adultes :
- La charte utilisateur pour les élèves :

● La charte utilisateur pour les adultes :

Le bon fonctionnement du système d'information suppose le respect des dispositions législatives et réglementaires, notamment le respect des règles visant à assurer la sécurité, la performance des traitements et la conservation des données.

La charte définit les règles d'usages et de sécurité que l'institution et l'utilisateur s'engagent à respecter : elle précise les droits et devoirs de chacun.

Elle doit être consultée et signée de tous les personnels intervenant dans les écoles et annexée au règlement intérieur de l'école.

► **Consulter la charte sur les usages du système d'information par les personnels**  (connexion à l'intranet académique requise, rubrique Informatique).

● La charte utilisateur pour les élèves :

L'idéal consiste à élaborer la charte utilisateur avec les élèves. En voici toutefois un exemple simplifié.

 [charte_eleve](#) (PDF de 185.2 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.